

bien remplie, a toujours témoigné un intérêt particulier aux questions d'éducation, traite cette question avec sa sagacité, son admirable sens philosophique et sa hauteur de vue ordinaires. Les enseignements qu'il donne aux catholiques dans cette encyclique sont précieux, non seulement pour les catholiques du Canada, mais pour les catholiques du monde entier, et sont dignes d'attirer l'attention de tous ceux, catholiques ou non, qui s'intéressent aux questions d'éducation. C'est un document qui mérite d'être médité, surtout par ceux qui ont voix au conseil de la nation, et peuvent, par leur position, faciliter la mise en pratique des principes posés par le Souverain Pontife.

* * *

La province de Québec a cru un instant devenir le théâtre d'une guerre civile, et cela, tout simplement sous un bouquet de roses... des jardins de Spencerwood, que le ministre des travaux publics du Canada persistait à refuser à M. François Langelier. Ce dernier menaçait de lever l'étendard de la révolte, et les pacifiques du parti, tout en sachant par expérience que M. Tarte n'a pas froid aux yeux, craignait ces discordes intestines, que rendaient plus dangereuses le talent et le prestige de M. Langelier.

Sir Wilfrid Laurier, cependant, a réussi à trancher le nœud gordien, en sacrifiant,—provisoirement, disent d'aucuns,—sir Adolphe Chapleau, qui occupait le poste de lieutenant-gouverneur de la province. Il est allé chercher, pour occuper ce poste pendant les cinq années à suivre, un homme qui n'avait jamais songé à briguer cet honneur et se souciait fort peu de l'accepter,—l'honorable juge Jetté, qui possède à un haut degré, personne ne saurait le nier, toutes les qualités qu'on exige du titulaire d'un poste aussi élevé. M. Langelier est satisfait d'être appelé à recueillir la succession de l'honorable juge Jetté à Montréal.

Ce double changement de résidence est peut-être destiné à changer considérablement l'enseignement du droit dans cette province. On sait, en effet, que le magistrat